

## Les brèves...



### 1. Quelles évolutions pour notre METIER ?

Le groupe de travail ministériel, réuni le 5 mai, a examiné le document de travail concernant les missions des Conseillers d'Orientation-Psychologues transmis par le MEN.

- Alors qu'en est-il ? Dans un premier temps, quel statut porte ce texte ? S'agit-il d'une circulaire d'application (en contradiction totale donc avec le décret concernant les missions des COPsy)? S'agit-il de la réécriture de ce décret ? Tout semble possible pour M. Blanquer (directeur de la DEGESCO) qui annonce que la situation des CIO ne restera pas en l'état, ni sur leur localisation, ni sur leurs missions... Cependant le SNES a bien rappelé son opposition à toute modification du statut, ainsi que son attachement à l'existence des CIO et au rattachement des COPsy.
- Quelle lecture peut-on faire de ce texte ? Alors que le titre de « Conseiller d'Orientation-Psychologue » est écrit en toutes lettres, le texte est très clair quant à la transformation radicale des missions. En trois points :
  - **limitation de l'intervention des COPsy aux seuls élèves à besoins éducatifs particuliers** (bilans personnalisés, primo-arrivants, décrocheurs, etc.). Le conseil et le suivi en orientation transférés sur les enseignants (tout éducateur a la capacité de favoriser la projection dans l'avenir, selon M. Blanquer), les COPsy prendraient donc le relais pour les cas les plus épineux.
  - **participation des COPsy et dissolution des CIO dans les centres multi-services** « de ressources, réseaux locaux de la formation, de l'emploi et de l'insertion » accueillant un public large de l'élève à l'adulte en recherche d'emploi ! Le recours aux COPsy pour répondre aux demandes sur les plateformes du service dématérialisé reste envisagé.
  - **animation des COPsy à l' « ingénierie de l'orientation »** en tant que conseillers techniques des chefs d'établissement et formateurs de professeurs.

Il n'y a, par contre, toujours aucune mention du statut de DCIO et des personnels administratifs des CIO.

Le SNES refuse ces applications telles qu'elles sont présentées dans ce texte. Vous pouvez notamment consulter les propositions d'amendements remises au ministère par le SNES sur notre site : <http://www.snes.fr/Propositions-d-amendements-au.html>

## 2. AUDIENCE DU SNES avec Mme le Recteur de Lille et sa secrétaire générale

Nous avons été reçus le **3 mai 2010** par Madame le Recteur et sa Secrétaire Générale dans le cadre d'une audience demandée par le SNES. Nous avons soulevé les nombreuses difficultés que nous avons rencontrées pour informer les élèves, cette année, ainsi que les ambiguïtés relevées dans les circulaires d'affectation. Nous avons également signalé les problèmes de frais de déplacement non remboursés. Enfin, il nous a été annoncé, au cours de cette audience, que la solution au relogement du CIO de la Madeleine était le rapprochement avec le CIO de Lille. Par ailleurs, contrairement aux propos rassurants tenus par nos inspecteurs, la Secrétaire Générale ne défendra sur le plan juridique que l'obligation légale **d'un seul CIO par département** ! La survie des 13 CIO départementaux du Nord dépend donc des décisions du Conseil Général. Le financement semble assuré pour l'année qui vient mais aucune garantie pour les années suivantes.

## 3. AUDIENCE INTERSYNDICALE auprès du Conseil Général du Nord

L'intersyndicale COPsy de l'académie de Lille (SNES-FSU, SUD-Education, FO, SGEN-CFDT) a été reçue ce **20 mai 2010** par le président du Conseil Général du Nord, M. Derosier.

« L'Etat étrangle les collectivités locales » nous répond M Derosier. Il n'y a plus de moyens et les CIO ne font pas partie des compétences obligatoires à assurer. Une donnée juridique existe mettant 13 CIO à la charge du Conseil Général, c'est une situation anachronique qui, selon lui, ne peut plus durer ! M. Derosier a demandé à Monsieur le recteur Dubreuil puis à Madame le recteur Philippe que l'Etat prenne le relais mais il n'a reçu aucune réponse à ce jour, malgré ses relances du 16 novembre et du 7 mai. M. Derosier est prêt à négocier la reprise des CIO par l'Etat sur plusieurs années sur la base, éventuellement, d'un CIO par an. Pour cela, il faudrait une réponse de principe. Sur la question des locaux, le CG pourrait se contenter d'exiger un loyer de l'Etat. La décision n'a pas encore été prise et M. Derosier reste ouvert. **En tout état de cause, pour la rentrée 2011, sans réponse de l'Etat, il déclenchera les procédures pour se séparer des CIO.**

Concernant le CIO d'Hazebrouck, l'opération de construction est gelée. Il est peu probable que le nouveau bâtiment revienne au CIO à moins que l'Etat engage la reprise des CIO départementaux. Pour l'instant, ce CIO évolue dans des locaux municipaux... mais pour combien de temps ? Quant au CIO de La Madeleine, une solution de relogement existe dans un collège. Le rectorat, lui, évoque une fusion avec le CIO de Lille.

## 4. COMMUNIQUE de l'INTERSYNDICALE nationale COPsy et DCIO (SNES-FSU, CGT, SUD Education, SNFOLC) du 20 Mai 2010

L'intersyndicale nationale des Conseillers d'Orientation-Psychologues et des Directeurs de CIO, réunie le 18 Mai, a échangé sur le projet de texte concernant les missions des Conseillers d'Orientation-Psychologues.

Elle constate qu'il ne s'agit nullement d'une simple actualisation mais bien d'une transformation en profondeur du métier et de l'organisation des CIO sur tout le territoire.

Il lui paraît totalement inconcevable que l'intervention des Conseillers d'Orientation-Psychologues soit limitée au « public à besoins éducatifs particuliers », qu'elle ne se situe plus qu'en fin de parcours et non plus en amont et qu'elle ne s'adresse plus, prioritairement, aux élèves et aux étudiants. Elle s'interroge sur le statut de ce texte qui ne fait jamais référence au décret du 20 Mars 91. Le silence sur l'existence des CIO et le rôle des Directeurs laisse pour le moins planer un doute sur la pérennité du réseau, son implantation sur le territoire et son ancrage dans l'Education Nationale. Elle tient à alerter le Ministre de l'Education Nationale sur l'inquiétude suscitée par ces projets, chez les personnels d'orientation mais également chez les enseignants.

Elle demande instamment au Ministre de revoir profondément les orientations de ce projet. Elle propose à l'ensemble des organisations syndicales de se réunir de nouveau, avant le prochain groupe de travail ministériel.

## 5. PROPOSITIONS d' ACTIONS pour L'ACADEMIE DE LILLE

Il est nécessaire d'informer un maximum de collègues par l'organisation **d'heures d'information syndicale** dans chaque CIO, dans lesquelles diverses actions peuvent être envisagées (envois de courriers ou fax de protestation au ministère, lettres d'information aux parents, professeurs, élus, motions à voter aux C.A. des établissements, déclarations à lire à l'ouverture des conseils de classe, etc.). Peuvent également y être débattus les moyens d'actions (boycott des commissions d'appel, boycott des présences en établissement, etc.).

3 journées d'actions :

- **27 mai** : Action de défense des retraites, nos informations peuvent y être diffusées.
- **4 juin** : journée de mobilisation locale. Chaque CIO peut agir ! Usez de votre imagination sans limite (campement, banderoles devant le CIO, signatures de pétition, distribution de tracts aux usagers, contacts avec les presses locales, etc.). Des regroupements de CIO sont tout à fait envisageables pour une meilleure visibilité.
- **mi juin** : le jour du groupe de travail (date prochainement communiquée), journée nationale pour la défense des services d'orientation de l'EN à Paris pour ceux qui peuvent s'y déplacer, sur Lille pour les autres.

Yann Bonenfant et Didier Porthault se tiennent à votre disposition pour toute aide éventuelle dans l'action syndicale.

Contactez **Didier Porthault** (CIO de Calais) au 06.77.15.14.61 ou sur [porthaultdidier@orange.fr](mailto:porthaultdidier@orange.fr)

**Yann Bonenfant** (CIO de Saint Pol-sur-Mer) au 06.81.11.22.13 ou sur [juetyann@yahoo.fr](mailto:juetyann@yahoo.fr)

## Orientation en danger !

Après l'adoption de la loi sur l'orientation et la formation tout au long de la vie en octobre 2009 visant, notamment, l'intégration des Conseillers d'Orientation-Psychologues et des Directeurs de CIO dans le grand service public d'orientation tout au long de la vie (regroupant le pôle emploi, les missions locales, les antennes du CIDJ), le ministère de l'Education Nationale lance un projet de texte concernant l'évolution des missions de ces personnels. Les CIO n'y sont jamais cités ! Il s'agit, ici, d'une réelle attaque contre le métier mais également contre une conception de l'orientation axée sur l'accompagnement à la construction identitaire, à la projection dans l'avenir, à l'adaptation et à l'élaboration progressive des projets des adolescents.

Le Ministère de l'Education Nationale persiste dans sa volonté de confier aux enseignants, en complément de leurs missions actuelles, la charge du conseil et du suivi de l'orientation de chaque élève. L'intervention des Conseillers d'Orientation-Psychologues seraient alors limitée aux seuls publics à « besoins éducatifs particuliers ». Ainsi, un élève ni décrocheur, ni en situation de handicap, ni arrivé récemment en France ou ne relevant pas d'un dispositif particulier n'aurait que peu de chances de rencontrer un Conseiller d'Orientation-Psychologue !

En établissement scolaire, le rôle des Conseillers d'Orientation-Psychologues se cantonnerait à aider les chefs d'établissement dans le pilotage et la mise en place des actions d'orientation menées par les professeurs et documentalistes auprès des élèves. Tout autre travail avec les équipes enseignantes sur le suivi des élèves est ignoré !

Le temps dégagé sur les missions du Conseiller d'Orientation-Psychologue en établissement serait réinvesti dans de la réponse téléphonique et du conseil approfondi auprès d'adultes dans des centres de ressources pour la formation, l'emploi et l'insertion.

Parallèlement à ces annonces, les décisions de fermeture de Centres d'Information et d'Orientation se multiplient partout en France. Les CIO connaissent deux modes de financement : par l'Etat ou par le Conseil Général. Dans l'académie de Lille, une récente menace émane du Conseil Général du Nord qui envisage de se séparer des 13 CIO qu'il a en charge !

### **Ensemble, opposons-nous à ces projets désastreux pour l'avenir des jeunes !**

Enseignants, parents, usagers si vous ne voulez pas de ces évolutions adressez vous au Ministre et aux Recteurs pour exiger le maintien et le développement :

- des missions des CO-Psy en direction de tous les élèves,
- du réseau des CIO qui doivent rester, au sein de l'Education Nationale, des services publics de proximité gratuits pour l'information et le conseil sur la scolarité et l'orientation.